



Pour la pose d'un cendrier dans l'encadrement d'une fenêtre donnant sur l'entrée du CCAS, quelle est la distance à respecter ?

Rubrique : questions posées sur le site - vendredi 3 juillet 2009

Je suis agent de prévention

Pour la pose d'un cendrier dans l'encadrement d'une fenêtre donnant sur l'entrée du CCAS, quelle est la distance à respecter ?

MERCI

Réponse :

La législation française n'a pas prévu de distance à respecter pour les fumeurs qui sortent fumer dans la rue, ni par rapport à la porte d'entrée, ni par rapport à une fenêtre.

Il est, par contre, particulièrement malvenu d'installer un cendrier sur la fenêtre d'un agent ou d'un service. Votre rôle de préventeur consiste donc à faire remarquer cette anomalie à celui qui l'a instaurée et à lui demander de modifier l'emplacement du cendrier. L'employeur est, en effet soumis à l'obligation de sécurité de résultat concernant la santé de son personnel confronté au tabagisme passif ([cassation sociale du 29 juin 2005](#)).

Si la santé d'un agent est mise en danger par cette décision contestable, il est en droit d'[exercer son droit de retrait](#) dans les conditions prévues par la loi